

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

N° d'apiculteur (attribué par la DDCSPP) :

N° Siret ou Numagrit :



Adhésion 2018 à la section apicole du GDS

MONTANT DE LA COTISATION :



Fixe : 16,00 €

Forfait par ruche : 0,10 € x ruches =€

Adhésion revue : voir abonnement ci-joint

Total 1 :

Assurances ruches (contrat groupama) voir garanties en annexe

		Nbr de ruche		Total
Option1	Garantie Responsabilité civile et défense = 0.17€/ruche/an		X 0 ,17 €	
Option 2	Option 1 + Dommages, mortalités abeilles = 2.25 €/ruche/an + 5.90€ taxe attentats		X 2.25 € + 5.90€	
			Total 2	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

Montant total : Total 1 + Total 2= €

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : GDS de l'Ardèche - Section Apicole

Adhésion 2018 au Plan Sanitaire d'Elevage pour lutter contre le varroa

Je ne souhaite pas adhérer au PSE varroa

Adhérent à la section apicole, je souhaite aussi adhérer au PSE varroa, il n'y a pas de cotisation supplémentaire

Information : l'adhésion au PSE est indispensable pour commander des médicaments vétérinaires autorisés dans le cadre de la lutte contre varroa. Par cette adhésion, l'apiculteur s'engage :

- à respecter les règles et conditions d'utilisation des médicaments délivrés indiqués sur l'ordonnance,
- à recevoir la visite d'un technicien apicole dans les 5 ans suivant sa première commande, pour effectuer le suivi de son rucher dans le cadre de la lutte contre varroa,
- à déclarer ses ruchers et les identifier,
- à tenir à jour un registre d'élevage.